TUTORIEL EN IMAGES POUR CRÉER SON COMPTE ÉLECTEUR

Suivez pas à pas notre tutoriel si vous rencontrez des difficultés à créer votre compte électeur.

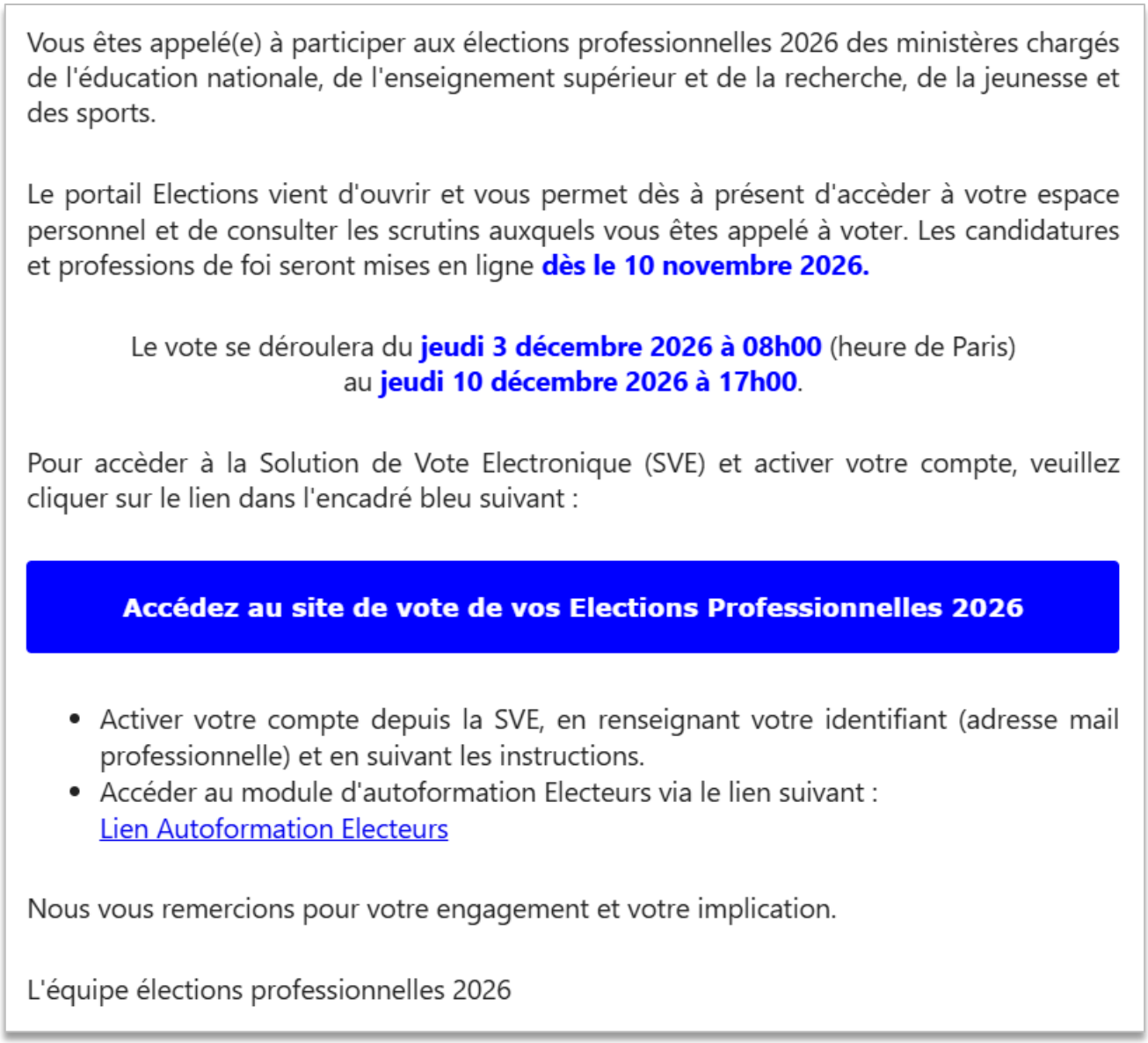
RECHERCHER CE MESSAGE DANS VOTRE BOÎTE MAIL PROFESSIONNELLE

Ce message a été envoyé le lundi 5 octobre 2026 (l'heure varie d'un agent à l'autre).



CLIQUER SUR LE BOUTON BLEU

Impossible de louper le bouton bleu sur lequel il faut cliquer pour créer son compte électeur.



Vous êtes appelé(e) à participer aux élections professionnelles 2026 des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse et des sports.

Le portail Elections vient d'ouvrir et vous permet dès à présent d'accèder à votre espace personnel et de consulter les scrutins auxquels vous êtes appelé à voter. Les candidatures et professions de foi seront mises en ligne **dès le 10 novembre 2026.**

Le vote se déroulera du **jeudi 3 décembre 2026 à 08h00** (heure de Paris)
au **jeudi 10 décembre 2026 à 17h00**.

Pour accèder à la Solution de Vote Electronique (SVE) et activer votre compte, veuillez cliquer sur le lien dans l'encadré bleu suivant :

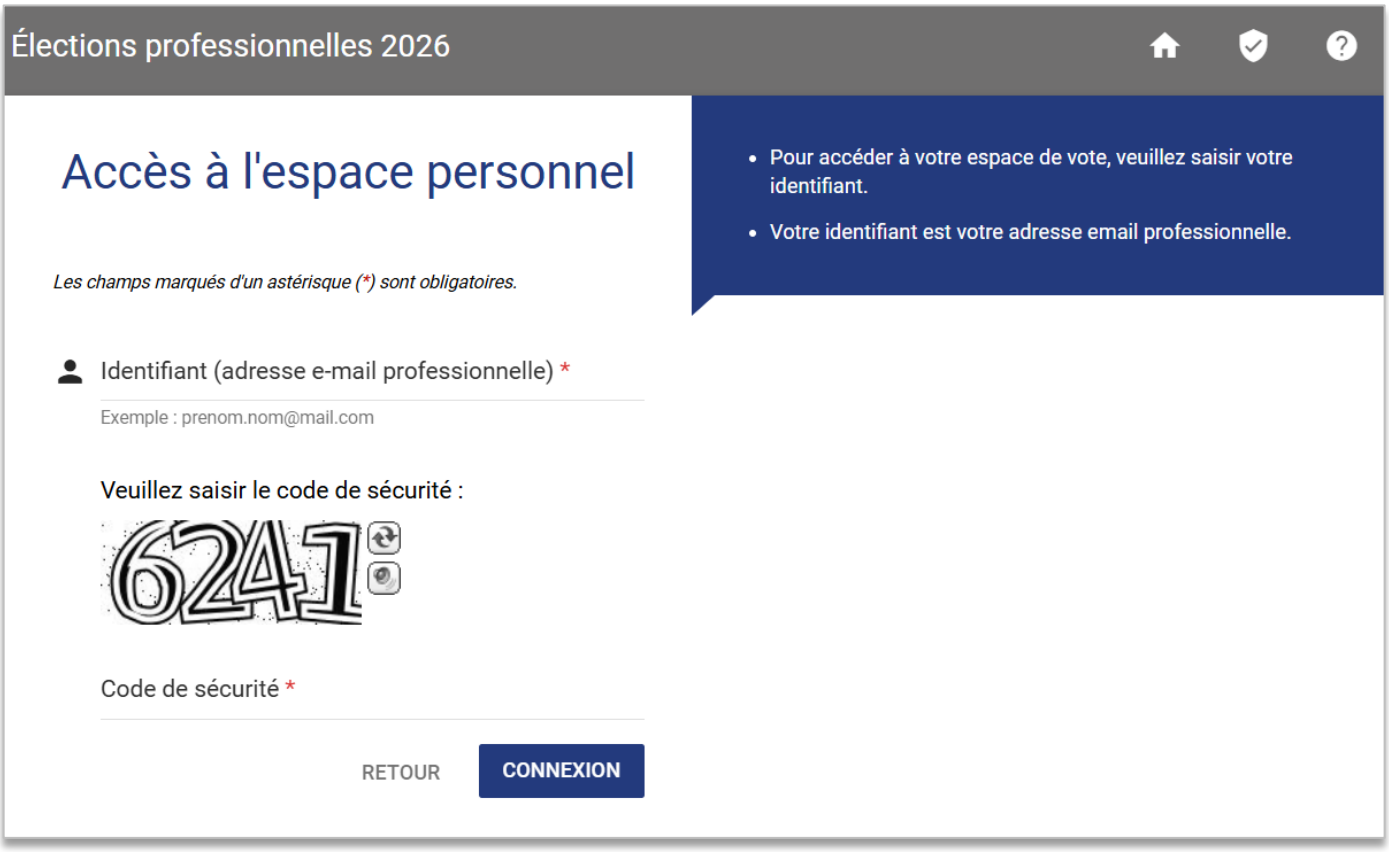
Accédez au site de vote de vos Elections Professionnelles 2026

- Activer votre compte depuis la SVE, en renseignant votre identifiant (adresse mail professionnelle) et en suivant les instructions.
- Accéder au module d'autoformation Electeurs via le lien suivant :
  Lien Autoformation Electeurs

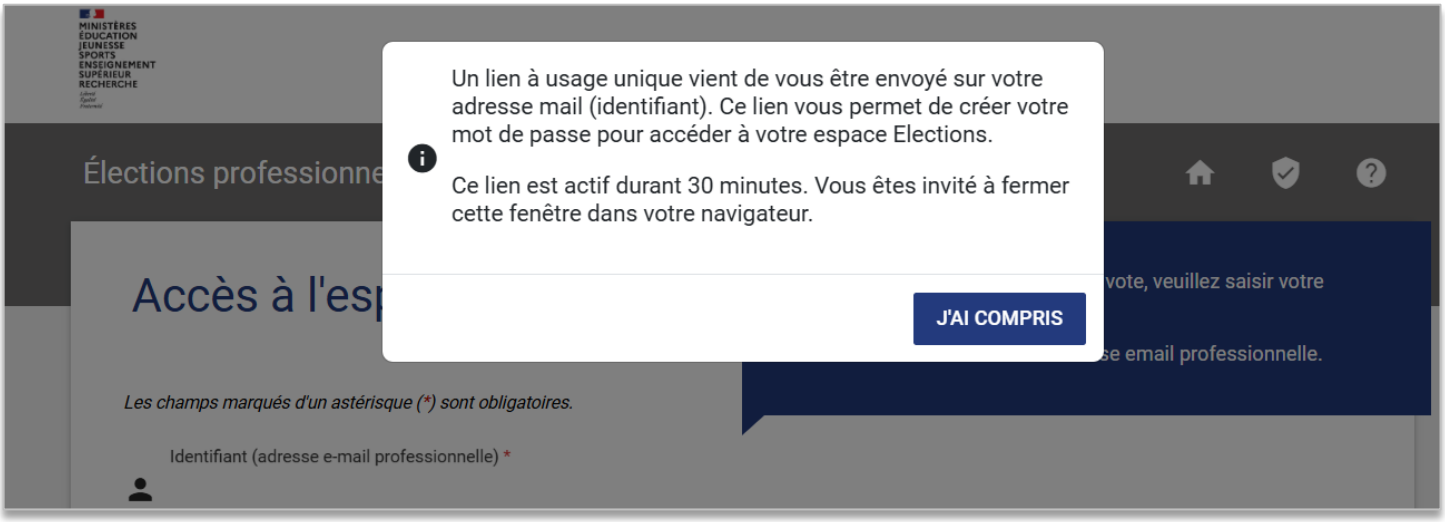
Nous vous remercions pour votre engagement et votre implication.

L'équipe élections professionnelles 2026

Une fois que vous avez cliqué sur le bouton bleu, vous êtes invité à saisir votre adresse mail académique ainsi qu'un code de sécurité.



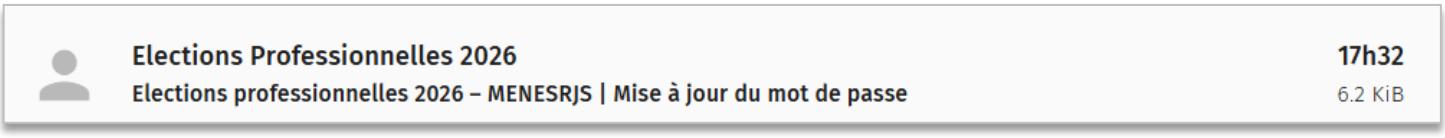
Le clic sur le bouton **CONNEXION** entraine l'apparition d'une fenêtre vous informant qu'un mail avec un lien à usage unique vous a été envoyé sur votre boîte mail académique.



Après avoir cliqué sur le bouton **J'AI COMPRIS**, vous devez retourner sur votre boîte mail académique.

RETOURNEZ DANS VOTRE BOÎTE MAIL ACADÉMIQUE

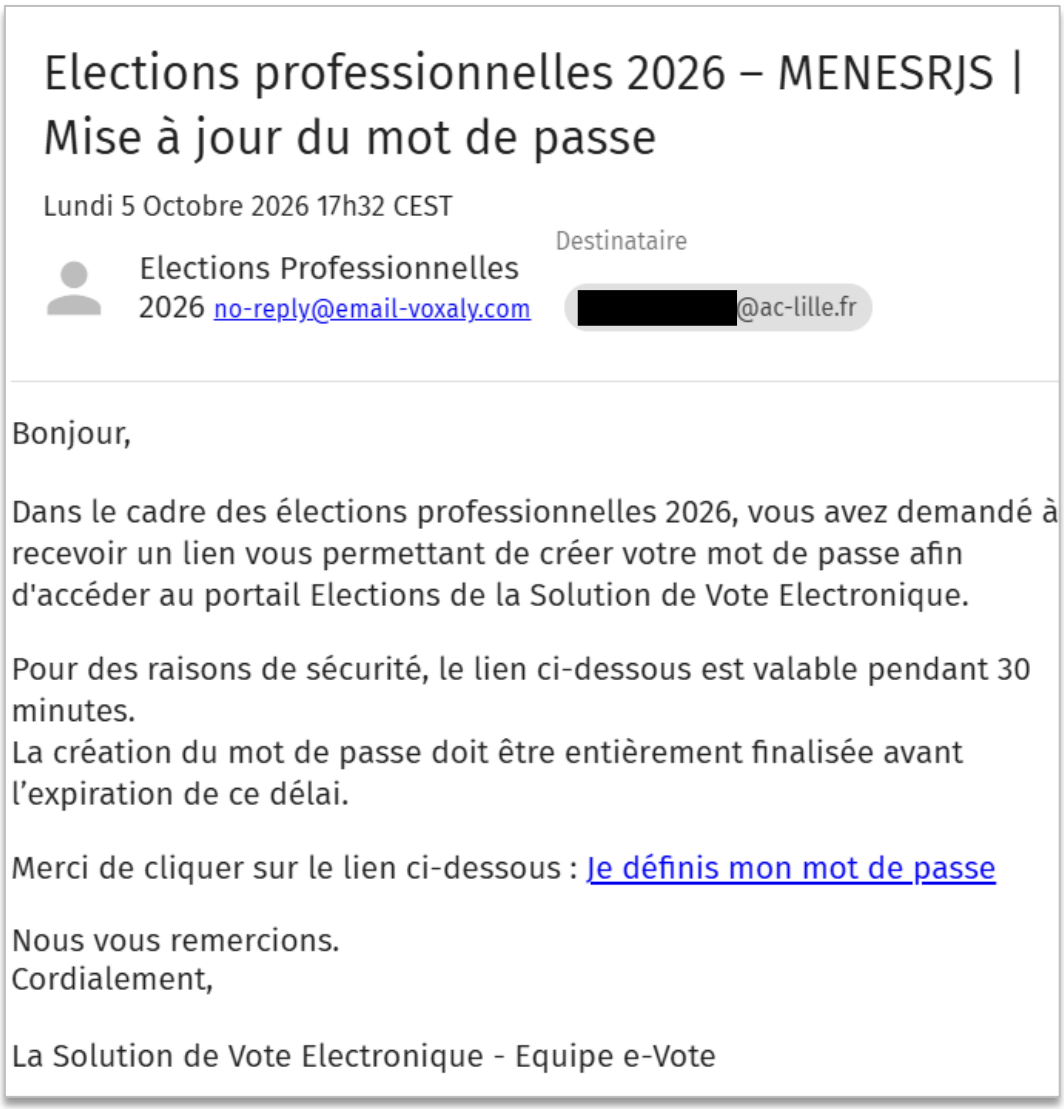
Un mail de mise à jour du mot de passe vous a été envoyé.



Ouvrez le message. Il contient le lien à usage unique **« Je définis mon mot de passe ».**

Ce lien permet de créer votre mot de passe mais aussi de choisir une question défi et d'y répondre.

La question sera utile pour récupérer votre code de vote si vous n'êtes pas allé le chercher sur l'Ensap.



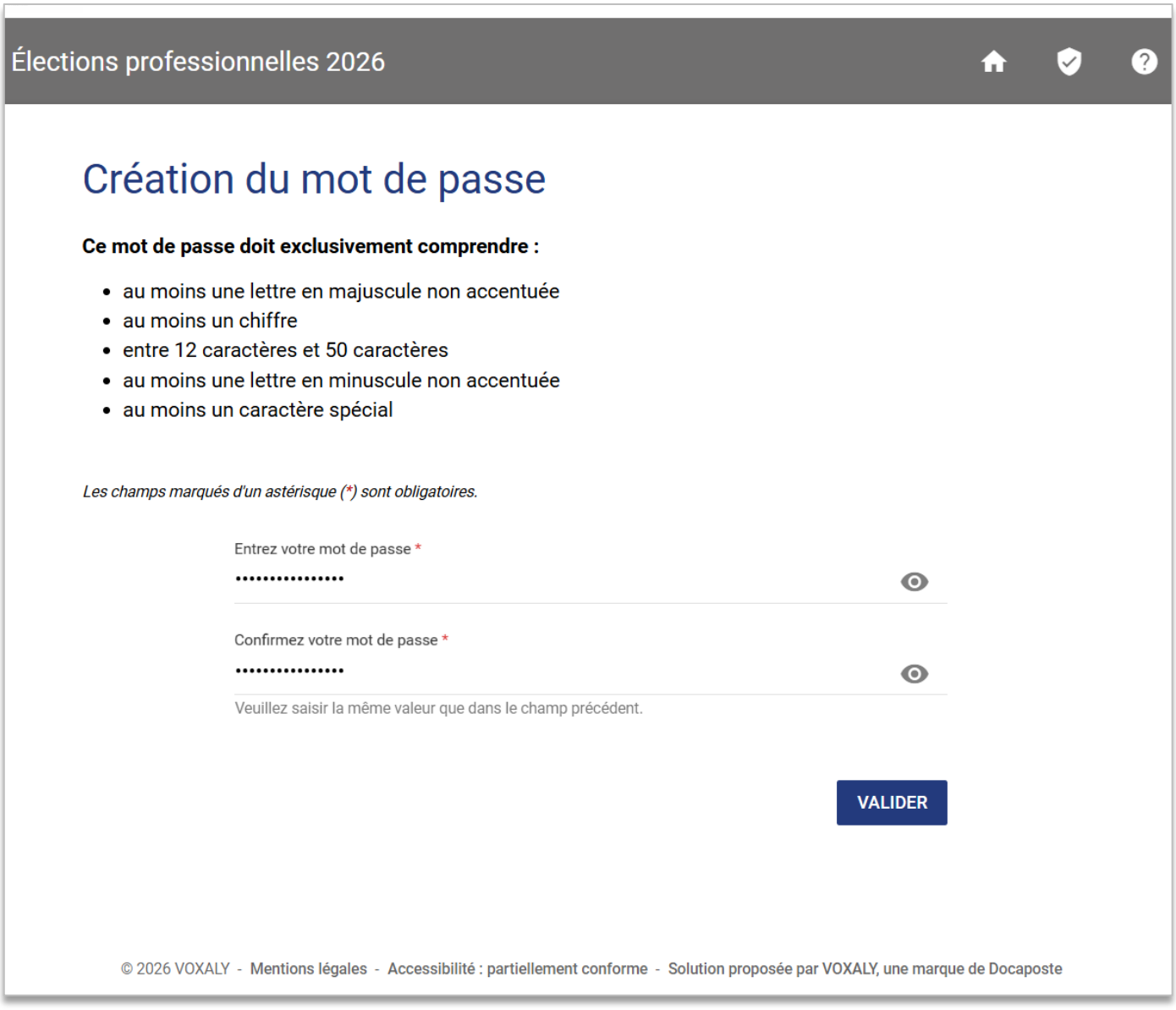
Cliquez sur **« Je définis mon mot de passe »** pour commencer la procédure de création du mot de passe.

→ Le mot de passe

Respectez les consignes pour la création de votre mot de passe. Il doit être saisi une deuxième fois pour confirmation.

Notez précieusement votre mot de passe dans votre pense-bête préféré (agenda, téléphone, ordinateur…).

Cliquez ensuite sur **VALIDER**.

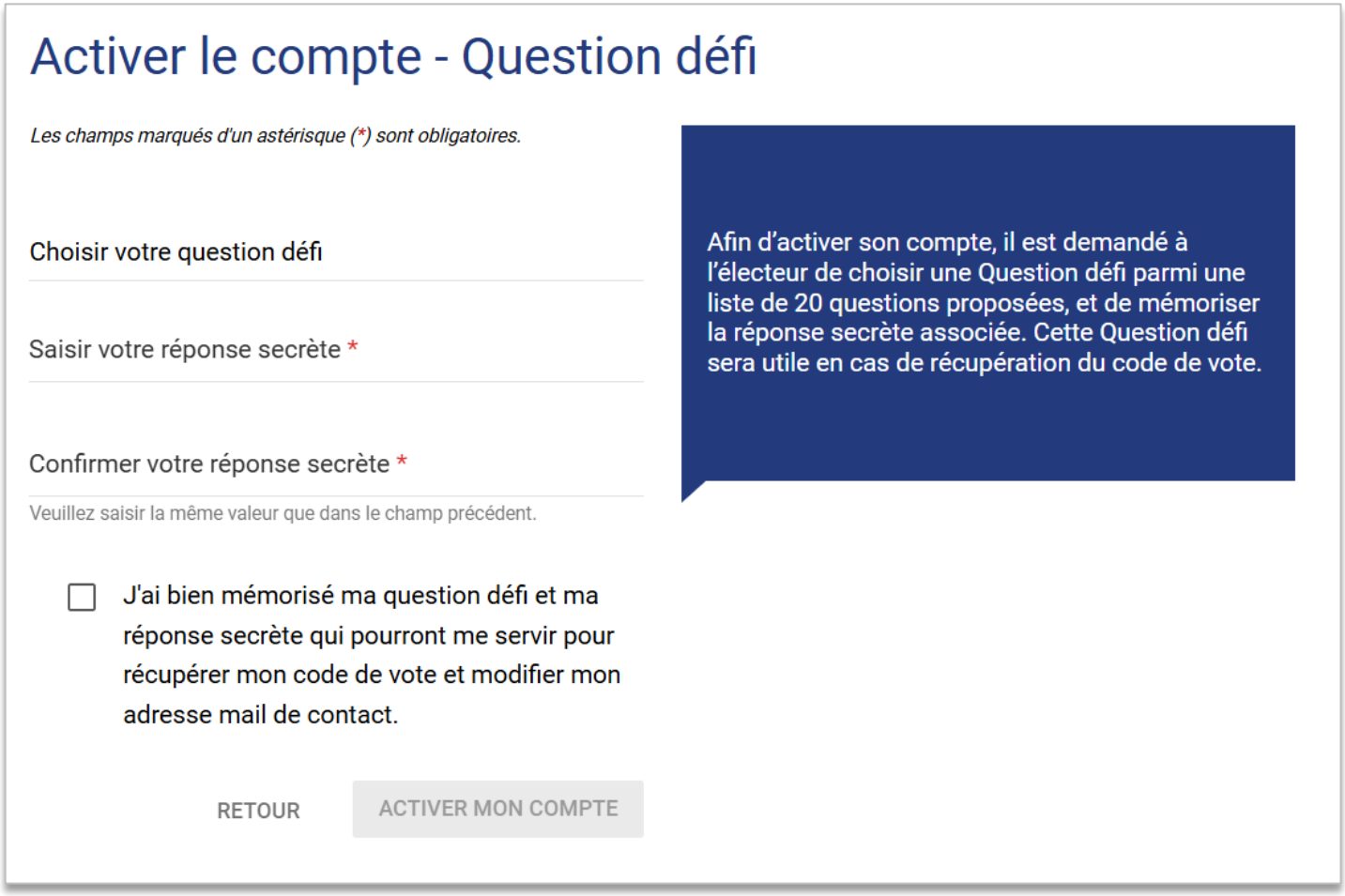


→ Modification de votre adresse mail de contact

Vous pouvez passer cette étape d'autant plus qu'elle requière une seconde adresse mail professionnelle que vous n'avez probablement pas.

→ La question défi

Cette question, associée à la bonne réponse, permet d'obtenir le code de vote dans les cas où l'agent ne l'a pas récupéré (ou n'a pas pu être récupéré) sur l'Ensap. Il s'agit d'une solution alternative qui ne doit toutefois pas être privilégiée.



Une fois la question choisie, la réponse saisie deux fois et la case attestant la mémorisation de la question et sa réponse cochée, le bouton **ACTIVER MON COMPTE** devient actif.

Notez précieusement la question défi et sa réponse dans votre pense-bête préféré (agenda, téléphone, ordinateur…).

La dernière étape de la procédure consiste à cliquer sur ce bouton. L'activation du compte électeur (parfois appelé espace électeur par le ministère) peut prendre une dizaine de minutes.

ATTENTION : ce n'est qu'à partir du 10 novembre 2026 que les listes de candidats aux différents scrutins ainsi que les professions de foi seront affichées sur le compte électeur.